

Séance du 09 mai 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,
Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, Mme Claudine NOUVELLE, M. Christian BRISSEZ, Mme Corinne DUMONT-OUINE, M. Marc DALIGAUX, M. Christophe MENAGER, M. Régis DELAMARE, Mme Catherine AUZERAIS-MUTA, M. Patrick BOURGEOIS, Mme Blandine BINET, Mme Isabelle BREHIER et M. Éric DEZELLUS.

Étaient absents excusés : M. Gilles GREAUME, M. Frédéric BARON

Étaient absentes : Mme Betty SOMON, Mme Caroline PERREU

Pouvoirs : -

Quorum : 9

L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Tirage au sort des jurés d'assises
- ❖ Demande de subvention exceptionnelle pour l'association Terres Vivantes en Normandie pour la fête du Lin
- ❖ Logement Familial de l'Eure : entretien des espaces verts 2022

- ❖ Informations
 - Compte-rendu du dossier « Evolution de la compétence scolaire » présenté lors de la conférence des maires du 3 mai 2023
 - Point sur le groupe de travail « Fonctionnement cantine »
 - Point sur le groupe de travail « Résidence senior »
 - Point sur la subvention pour la vidéoprotection
 - Bornage de la parcelle rue de la Station (borne incendie)
 - Achat composteur
 - Autorisation pour appel d'offre : construction cantine scolaire
 - Agrément service civique triennal

❖ Questions diverses

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Corinne Dumont-Ouine a été désignée secrétaire de séance.

M. le Maire a le plaisir d'annoncer que le permis de construire de la cantine scolaire est accepté.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

En application de l'article A36-12 du code de procédure pénale, le nombre de jurés constituant la liste annuelle pour le Département de l'Eure est fixé à 500.

Conformément à l'article 261 du même code, cette liste annuelle doit comprendre un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté n° DCL/BCE/2023/341. Ce même arrêté fixe à 2 le nombre de jurés pour la commune de Routot. Les Communes de plus de 1300 habitants sont appelées à tirer au sort à partir de la liste électorale.

Le conseil municipal procède alors au tirage au sort des 6 noms des jurés d'assises pour inscription sur la liste de l'année 2024.

Ont été tirés au sort :

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| ❖ M. Guillaume GILLE | ❖ M. Guillaume MARAIS |
| ❖ Mme Françoise LEHONGRE | ❖ Mme Sabrina DEROTTE |
| ❖ M. Olivier PEYRARD | ❖ M. Frédéric JOURDAIN |

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION TERRES VIVANTES EN NORMANDIE

Vu la demande présentée par M. Alain MARGOT, président de l'Association Terres Vivantes en date du 09 mai 2023, concernant une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation de la fête du lin.

M. le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association Terres Vivantes en Normandie pour accompagner une nouvelle dynamique.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuve la subvention exceptionnelle de 700 € pour l'association Terres Vivantes en Normandie (1 abstention).

LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2022/2023

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il convient de facturer l'entretien des espaces verts du Logement Familial de l'Eure pour l'année 2022.

Cet entretien comprend :

- ❖ Résidence du Lin : espaces verts (nettoyage des talus et tonte du gazon), nettoyage des abords du bassin de rétention des eaux pluviales
- ❖ Cèdre Bleu : espaces verts (nettoyage, tonte du gazon et taille des haies)

Considérant les parcelles vendues et les parcelles devenues communales, il est proposé un coût forfaitaire de 3 200 € pour l'entretien des espaces verts du LFE. A partir de 2023, le Logement Familial de l'Eure reprend à son compte l'entretien des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de fixer le forfait d'entretien des espaces verts du LFE à 3 200 €, pour l'année 2022.

INFORMATIONS

- M. le Maire présente le compte-rendu du dossier « Evolution de la compétence scolaire » présenté lors de la conférence des maires du 3 mai 2023. Un vote sera fait, en conseil communautaire à la CCPAVR, le 13 juin 2023.
- Mme Florence DE MENECH dresse un bilan de la dernière réunion du groupe de travail « Fonctionnement cantine ». Des pistes de réflexion sont engagées :
 - Une étude des différents types de production de repas : à ce titre, une visite de la cantine d'Yvetot est prévue le 16 mai 2023 en fin de matinée. Le départ se fera de Routot à 10h30.
 - Les besoins RH pour la cuisine, la surveillance, le service et le nettoyage.
 - Une approche en termes de coût de fonctionnement (abonnement, denrées, maintenance, etc.)
 - L'ouverture de la cantine aux agents ALSH et/ou communaux (condition à fixer).
- Le groupe de travail « Résidence senior » s'est réuni le 2 mai 2023. Après un tour de table, deux pistes de réflexion sont à explorer :
 - Des logements en location avec autonomie totale ;
 - Un hébergement avec accompagnement pour les personnes en perte d'autonomie et/ou collocation.

Un RDV est pris le lundi 22 mai 2023 à 18h30 pour une présentation par Anne LECLERCQ, société Ages & Vie. Les membres du conseil municipal sont conviés à ce rdv.

- M. le Maire indique que le coût estimé du projet d'installation d'un système de vidéoprotection s'élève à 102 439 €. Suite à la demande effectuée sur la plateforme « Démarches simplifiées », un financement, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), est accordé : 40 976 €. Le Département de l'Eure a voté une subvention de 20 488 € (20% du montant du projet).

	Coûts HT
Coût estimé du projet	102 439 €
DETR (40%)	40 976 €
Subvention Département de l'Eure (20%)	20 488 €
Coût restant	40 975 €

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) 2023 est supérieure aux prévisions budgétaires, ce delta permettrait de financer le coût restant.

- M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire pour la commune de récupérer la propriété du terrain où se situe la borne incendie rue de la Station. Pour cela, un bornage de la parcelle est envisagé aux frais de la commune. Un devis a été demandé au géomètre. Ce dernier s'élève à 1 572, 00 € TTC.
- Un courrier de la CCPAVR, en date du 11 avril 2023, informe du contenu des containers aux abords des cimetières. De ce fait, la CCPAVR préconise l'achat d'un composteur d'un coût de 45 € TTC afin d'effectuer un meilleur tri des déchets des cimetières.
- Pour information, l'appel d'offre pour la construction de la cantine scolaire est en préparation.
- Mme Florence DE MENECH informe que, depuis 2020, la commune accueille des volontaires en service civique. Cet agrément arrive à échéance en novembre 2023. De ce fait, une demande de renouvellement doit être faite pour 3 ans supplémentaires afin de pouvoir accueillir des jeunes volontaires à 24h/semaine pour une durée de 8 mois.
- Des permanences du point d'information habitat de la CCPAVR vont se mettre en place le 2^{ème} jeudi matin de chaque mois, à tour de rôle sur Routot, Montfort-sur-Risle et Quillebeuf-sur-Seine. Les sessions sur Routot auront lieu les : 13 juillet 2023, 09 novembre 2023 et 08 février 2024.
- L'exposition itinérante du PNR aura lieu en juillet avec inauguration à Routot le mercredi 12 juillet à 18h00.
- Une subvention du Département de l'Eure, d'un montant de 1 000 €, a été attribuée à la commune de Routot, pour le comice agricole 2023.
- La Poste a mis en place des horaires d'été du 17 juillet au 26 août 2023 :
Du mardi au vendredi : 9h – 12h
Le samedi : 10h30 – 12h
- Des bacs jaunes sont disponibles en mairie et peuvent être livrés si besoin. Un inventaire va être effectué rue par rue afin de faire un bilan des bacs non distribués.

QUESTIONS DIVERSES

M. Eric DEZELLUS demande quand aura lieu le pot de départ de Mme Thomas, directrice de l'école de Routot. Mme Florence DE MENECH répond qu'il est prévu le 24 juin 2023. La commune va s'y associer.

Il demande également ce qu'il en est de la structure de jeux de l'école. Mme Florence DE MENECH répond que la société BOTAPIS n'a pas répondu aux dernières relances.

M. DEZELLUS demande si les collégiens sont invités aux commémorations. M. le Maire propose de voir cela avec le collège.

M. Marc DALIGAUX informe que les commerçants demandent à ce que les utilitaires ne soient plus stationnés devant leurs vitrines. Des arrêts minutes pourraient être mis en place devant chaque commerce concerné.

M. Régis DELAMARE indique un problème de descente de gouttière de l'immeuble du Kebab. Cette dernière se déverse sur le trottoir.

M. Christian BRISSEZ signale un problème d'enduit de ciment dans l'angle de l'appartement de La Poste. Il faudrait réparer rapidement, mettre en protection et remédier à l'infiltration d'eau.

M. Christophe MENAGER demande quand aura lieu la Saint Jean. M. Yann LOLLIER répond que l'évènement se déroulera les 16, 17 et 18 juin 2023. L'Armada ayant lieu au même moment, la programmation sera modifiée.

Mme Isabelle BREHIER demande où en est l'association NEOLOGIS suite à la visite de la maison Leconte. M. Le Maire informe qu'un architecte est venu pour chiffrer le projet.

Il indique également que le projet de crèche est toujours en cours. L'étude se poursuit.

Mme BREHIER s'interroge sur l'entretien du gymnase et du terrain d'athlétisme. M. le Maire répond que la Communauté de Communes Roumois Seine n'a fait aucun retour.

M. Yann LOLLIER informe le conseil que le pot d'accueil des nouveaux habitants aura lieu le samedi 2 septembre 2023. Il indique également qu'un bulletin communal sortira en Juin.

Mme Florence DE MENECH remercie les participants et organisateurs pour le repas des aînés. Elle remercie également M. DALIGAUX pour l'animation accordéon lors de ce repas.

Elle indique que le camp vélo organisé par le PNR recherche toujours 3 jeunes entre 13 et 17 ans. Les inscriptions ont lieu jusqu'au 1^{er} juin 2023.

Mme NOUVELLE demande si la date du prochain forum des associations est défini. M. LOLLIER répond qu'une date sera décidée après la réunion des associations.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22h40.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH

Yann LOLLIER

Claudine NOUVELLE

Christian BRISSEZ

Catherine AUZERAIS-
MUTA

Marc DALIGAUX

Patrick BOURGEOIS

Christophe MÉNAGER

Régis DELAMARE

Isabelle BREHIER

Éric DEZELLUS

Blandine BINET

Corinne DUMONT-
OUINE